

Elle élabore aujourd'hui son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui vise deux finalités essentielles :

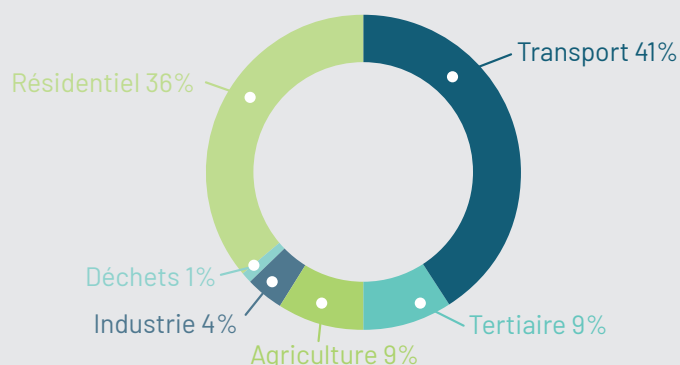
- réduire les consommations énergétiques et les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire ;
- adapter et anticiper les effets du changement climatique.

La consommation énergétique du territoire :

environ 720 GWh, soit 21 MWh par an et par habitant

(soit légèrement moins que la moyenne nationale qui s'élève à 24 MWh)

Les types d'énergie les plus consommés



Les produits pétroliers

représentent plus de la moitié des consommations énergétiques du territoire (près de 57%)



L'électricité

environ un quart de la consommation d'énergie sur le territoire (plus de 24%)



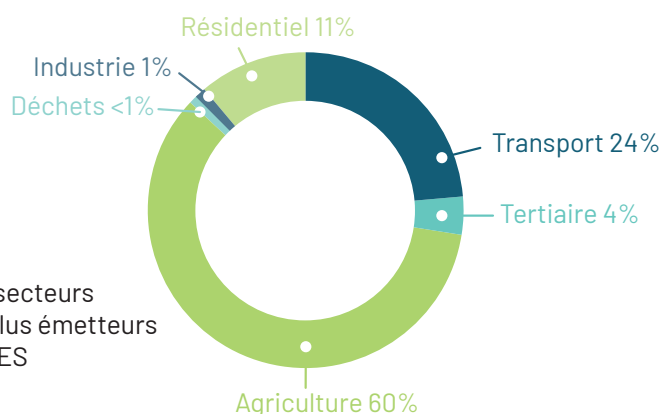
Le bois-énergie

représente près de 10% des consommations énergétiques

Les émissions de GES du territoire :

environ 313 750 tCO₂e, soit 9 tCO₂e par an et par habitant

(contre 7 tCO₂e à l'échelle nationale)



Les secteurs les plus émetteurs de GES

9 tCO₂e, c'est l'équivalent de

- Près de **47 000 kilomètres** parcourus en voiture
- Plus de **5 millions de kilomètres** parcourus en TGV
- Plus de **480 jours de chauffage** au gaz

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont pour partie liées à la consommation énergétique : la combustion des énergies fossiles (produits pétroliers, gaz, etc.) est fortement émettrice.

D'autres émissions, dites « non-énergétiques », proviennent de procédés naturels ou chimiques, comme la fermentation des effluents agricoles ou la réaction des gaz réfrigérants (climatiseurs) avec l'atmosphère.

Les objectifs nationaux à horizon 2030 et 2050

-40%

d'émissions de GES en 2030 par rapport à 1990 et - 83% en 2050

-40%

de consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012

Couvrir 33%

de la consommation énergétique finale par les énergies renouvelables (ENR) en 2030

Réduire la consommation énergétique finale

de 20%

en 2030 par rapport à 2012 et de 50% en 2050

La vulnérabilité du territoire au changement climatique

Face à l'augmentation prévue de la température (2 à 4°C à horizon 2100 à l'échelle du globe), notre territoire sera particulièrement exposé aux risques de sécheresses (baisse du débit des cours d'eau). Les répercussions sanitaires, économiques et agricoles pourront être importantes. La biodiversité locale est aussi touchée par ces évolutions (recul de certains milieux spécifiques, progression d'espèces nuisibles, voire vecteurs de maladies, etc.).

RISQUE TRÈS FORT



Canicules et augmentation des températures



Diminution des ressources en eau et sécheresses



Mouvements de terrains



Inondations et destruction des infrastructures

RISQUE MOYEN



Feux de forêt



Nouveaux risques sanitaires
risque moyen

Quelques actions déjà entreprises :

- Mise en réseau des cuisiniers du Nord Est Béarn pour "Manger bio et local" ;
- Mise en culture (semences locales) et gestion d'une parcelle agroforestière en collaboration avec le Syndicat Mixte Adour Amont ;
- Campagnes de plantation de haies bocagères pour un territoire résilient face au changement climatique ;
- Élaboration d'une plateforme de Rénovation énergétique ;
- Contractualisation avec un fournisseur d'énergie pour l'alimentation des bâtiments de la CCNEB en électricité verte ;
- Construction d'un réseau de chaleur pour l'EHPAD sur la commune de Lembeye ;
- Renouvellement de la flotte automobile de la CCNEB par des véhicules à énergie propre ;
- Promotion d'une politique "zéro déchet" au sein de la CCNEB.

Limitier les émissions de polluants

par l'ensemble des filières, notamment par le changement de certaines pratiques agricoles

Valoriser la production agricole locale

auprès des habitants et des professionnels

Poursuivre la dynamique de réduction des déchets

à la source pour les particuliers et les entreprises

Limitier l'étalement urbain

Réduire le risque de ruissellement et d'inondation par la **réduction de l'imperméabilisation**

Remplacer les modes de chauffage les plus émetteurs pour **réduire les émissions de polluants et de GES**

Les grands enjeux du territoire

Réduire les consommations énergétiques des bâtiments et **développer les projets ENR**

Préserver et renforcer **la trame verte et bleue du territoire** (espaces naturels et forestiers, maillage bocager, zones humides, etc.)

Favoriser le développement du **télétravail, du coworking, des tiers-lieux**

Favoriser le recours aux **modes alternatifs** à la voiture individuelle (vélo, covoiturage, etc.)

Accompagner les citoyens

dans leurs démarches d'économies d'énergies, de rénovations, de réduction de consommation d'eau

Anticiper l'augmentation des besoins en **eau potable** et la baisse des débits **des cours d'eau**

Pour construire son PCAET la CCNEB met en place plusieurs démarches : organisation d'un appel à candidatures, réalisation d'entretiens de type micro-trottoir, animation d'un café-débat, etc. Afin de mieux comprendre les volontés des habitants et usagers du territoire et ainsi prioriser les actions qui constitueront le plan d'actions, **la CCNEB met à disposition un questionnaire en ligne jusqu'au 15/07/2022** via le lien suivant : <https://forms.gle/Uman3dcF5vuswi3S8>.

Disponible en version papier dans certains lieux.



Pour plus d'informations,
rendez-vous sur :
www.cc-nordestbearn.fr

